

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département des Landes  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	<b>31</b>
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	<b>62</b>
NOMBRE DE PRÉSENTS :	<b>55</b>
NOMBRE DE POUVOIR :	<b>2</b>

**SÉANCE DU 4 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 4 mai à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 27 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : Aude CAUDIEUX-QUELEN ; Dominique DUHIEU ; Sylvain CAS ; Mickaël POINTEAUX ; André JOIE ; Jean-Romain LESTANGUET ; Mathieu HERNANDEZ ; Jean-Marc LARRE ; Christelle FERRANDIS ; Thierry DUCRET-DESBIEY ; Hervé BIANCHI ; Sylvain GERALD ; Rémy BURRET ; Jérémy LAPEYRE ; Jean-Marc DULUCQ ; Bruno PASCOUUAU ; Clément BAYENS ; Roland DUCAMP ; Christophe TOLLIS ; Pierre-Albert ANSELM ; Béatrice LE GOFF MANCEBO ; Hervé DARRIGADE ; Caroline JAY ; André LATXAGUE ; Julien DE LA RIVA ; Romain DESTAMPES ; Jean-Jacques FAUTHOUX ; Stéphane HERISSON ; Mathieu DIRIBERRY ; Franck SARRAUTE ; Jean-Luc BELESTIN ; Mickaël WALLYN ; Francis BERRAUTTE ; Isabelle CAZALIS ; Sylvie MAURESMO ; Michel CARCEL ; Jean-Marc GARAT ; Francis BETBEDER ; Didier RICHE ; Alain LACAVE ; Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; Sandrine BEDAT ; Antoine COELHO ; Nathalie DARDY ; Emmanuel PFISTER ; Robert GUGLIELMI ; Alain LANUSSE ; Jean-Claude BARDERY ; David DARTIGUENAVE ; Dominique GRATIANETTE ; Mélissa LARRAZET ; Lionel COUTURE ; Christian LAJUS ; Daniel GABLIN ; Marie-Françoise GONSETTE

Ont donné pouvoir : Jérôme COUDRAY à Thierry DUCRET-DESBIEY ; Anne-Marie VIDAL à André LATXAGUE ;

Absents : Philippe CASTEL – Thierry NAVARRO – Didier GENEVOIS – Fabien DE FRIAS ; Benoît BANCAL ;

**Le secrétariat a été assuré par : Mme Cazalis**

**Délibération n° 2026\_05-02 - OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

Monsieur Francis BETBEDER, Président, entame la procédure d'élection des Vice-présidents et des membres du bureau.

Conformément à l'article L.5211-10, le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-président



est déterminé par l'organe délibérant sans que le nombre puisse excéder 20% de l'effectif de celui-ci.

Les statuts du syndicat définissent la composition du bureau dans son article 9, une composition du bureau avec 11 membres dont le président, 7 vice-présidents et 3 délégués.

La répartition des membres du bureau est définie par les statuts comme suit :

- 4 vice-présidents et un délégué pour l'ancien territoire SMBVA appelé territoire « Marenne Adour »
- 3 vice-présidents et deux délégués pour l'ancien territoire SIEAM appelé territoire « Marensin »

La désignation des titulaires de chacun des sièges intervient au scrutin secret, au suffrage uninominal et dans les mêmes conditions de majorité que celles prévues pour le président.

Il y a donc lieu d'élire successivement chacun des membres du bureau

L'article L2122-17 du CGCT transposable aux EPCI, fait état du remplacement du maire « en cas d'absence, de suspension, dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint, dans l'ordre de nomination »

Composition bureau selon les statuts :

Territoire SMBVA – Président + 4 vice -présidents + 1 délégué

Territoire SIEAM – 3 vice-présidents + 2 délégués

**Le comité syndical doit procéder au vote à bulletin secret :**

**1<sup>er</sup> vice-président - En charge administration générale et ressources humaines**

**2<sup>ème</sup> vice-président – En charge des finances**

**3<sup>ème</sup> vice-président – En charge de la démarche qualité, sécurité, environnement – communication – relation abonnés**

**4<sup>ème</sup> vice-président - En charge du service eau – protection de la ressource**

**5<sup>ème</sup> vice-président – En charge des services assainissement collectif et non collectif**

**6<sup>ème</sup> vice-président - En charge de la Commission territoriale « Marenne - Adour »**

**7<sup>ème</sup> vice-président - En charge de la Commission territoriale « Marensin »**

**Délégué 1 territoire Marensin**

**Délégué 2 territoire Marensin**

**Délégué 3 territoire Marenne Adour**



Les candidats se déclarent dans l'ordre suivant :

Mme CAZALIS - 1<sup>ère</sup> vice- présidente En charge administration générale et ressources humaines

M. DIRIBERRY -2<sup>ème</sup> vice-président En charge des Finances

M. LAJUS -3<sup>ème</sup> vice-président En charge de la démarche qualité, sécurité, environnement – communication – relation abonnés.

M. LAPEYRE -4<sup>ème</sup> vice- président En charge du service Eau – protection de la ressource

Mme LARRAZET -5<sup>ème</sup> vice-présidente En charge des services assainissement collectif et non collectif

Mme MORA-DAUGAREIL – 6<sup>ème</sup> vice- présidente En charge de la Commission territoriale « Maremne-Adour »

M. DUHIEU – 7<sup>ème</sup> vice-président En charge de la Commission territoriale « Marensin »

M. DUCRET-DESBIEY - Délégué 1 Marensin

M. GABLIN – Délégué 2 Marensin

Mme JAY - Déléguée 3 Maremne Adour

M. BURRET et M. DESTAMPES sont désignés comme assesseurs.

### **Le comité syndical,**

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-94, en date du 28 décembre 2018, portant création du Syndicat mixte Eaux Marensin Maremne Adour au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-17 :

Considérant les résultats du scrutin :

Considérant le nombre de votants pour chaque vote : 57

Mme CAZALIS - résultats du vote : 54 pour ; 0 blanc ; 0 nul ; majorité absolue 29

M. DIRIBERRY - résultats du vote : 53 pour ; 1 blanc ; 0 nul ; majorité absolue 29

M. LAJUS - résultats du vote : 53 pour ; 1 blanc ; 0 nul ; majorité absolue 29

M. LAPEYRE - résultats du vote : 54 pour ; 0 blanc ; 0 nul ; majorité absolue 29

Mme LARRAZET - résultats du vote : 51 pour ; 3 blancs ; 0 nul ; majorité absolue 28

Mme MORA-DAUGAREIL : résultats du vote : 52 pour ; 1 blanc ; 0 nul ; majorité absolue 29

M. DUHIEU : résultats du vote : 53 pour ; 0 blanc ; 0 nul ; majorité absolue 29

M. DUCRET-DESBIEY : résultat du vote : 54 pour ; 0 blanc ; 0 nul ; majorité absolue 29



M. GABLIN : résultat du vote : 53 pour ; 2 blancs ; 0 nul ; majorité absolue 28

Mme JAY : résultat du vote : 49 pour ; 4 blancs ; 0 nul ; majorité absolue 27

## **DECIDE**

**De proclamer, Mme CAZALIS - 1<sup>er</sup> vice- présidente et la déclare installée.**

**De proclamer, M. DIRIBERRY – 2<sup>eme</sup> vice-président et le déclare installé.**

**De proclamer, M. LAJUS – 3<sup>eme</sup> vice-président et le déclare installé.**

**De proclamer, M. LAPEYRE - 4<sup>eme</sup> vice- président et le déclare installé.**

**De proclamer, Mme LARRAZET - 5<sup>eme</sup> vice-présidente et la déclare installée.**

**De proclamer, Mme MORA-DAUGAREIL – 6<sup>eme</sup> vice- présidente et la déclare installée.**

**De proclamer, M. DUHIEU - 7<sup>eme</sup> vice- président et le déclare installé.**

**De proclamer, M. DUCRET-DESBIEY – Délégué 1 territoire Marensin et le déclare installé**

**De proclamer, M. GABLIN – Délégué 2 territoire Marensin et le déclare installé**

**De proclamer, Mme JAY – Déléguée 3 territoire Marenne Adour et la déclare installée**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

St VINCENT DE TYROSSE, le 5 mai 2026

Le Président  
Francis BETBEDER



*La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département*